



Séance du Conseil municipal du mardi 13 décembre 2022

Procès-verbal

Présents	Mme Isabelle MERMOUD, présidente M. Jacques HUTIN, vice-président M. Thierry BUBLOZ Mme Françoise CERUTTI Mme Adélaïde CRUCHON Mme Sophie DÖRFLIGER Mme Candice EISSLER-GROS M. Patrick FISCHLER M. Philippe ISELI M. Daniel MENETREY Mme Alessia SCHMID Mme Ursula ZIELAZEK	Exécutif	M. René JEMMELY, maire M. Éric GARDI, adjoint M. Olivier GOY, adjoint
		Secrétaire	M. Henri GANGLOFF
		Procès-verbaliste	M. Giovanni ERRICHELLI
Excusés	M. Blaise BOSSON		

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2022
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications de l'Exécutif
4. Propositions de l'Exécutif

Délibérations

- D 08-2022 P budget de fonctionnement annuel, taux des centimes additionnels et autorisation d'emprunter pour l'exercice 2023
 - Rapport de la commission des finances du 21 novembre 2022
- D 09-2022 P indemnités allouées en 2023 aux Conseillers municipaux
- D 10-2022 P fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2023
- D 11-2022 P crédit d'engagement de CHF 58'500.- destiné au versement de la contribution annuelle 2023 au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)
- D 12-2022 P demande de naturalisation n° 2022.215 (huis clos)



5. Décision de l'Association des communes genevoises sujette à opposition : attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention complémentaire de CHF 5,36 millions à la Ville de Genève pour financer son dispositif d'hébergement d'urgence en 2022
 6. Propositions de motions et de résolutions
 7. Fixation des dates des prochaines séances du Conseil municipal pour le 1^{er} trimestre 2023 (proposition : 07.02, 21.03, jeudi 11.05, 20.06)
 8. Communications des commissions
 9. Communication des dates des prochaines commissions
 10. Questions et divers
-

Mme MERMOUD, présidente du Conseil, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre formellement la séance à 18 h 35.

Elle prie le Conseil de bien vouloir excuser l'absence de **M. BOSSON**, le retard de **Mme CERUTTI**, puis procède à la lecture du premier point inscrit à l'ordre de jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8.11.2022

La présidente passe en revue le document, page après page ;

À la demande de **M. GARDI**, les points **3.5**, **3.6** et **3.7** sont reformulés selon ses remarques.

Hormis les réécritures aux points concernés, qui seront apportées au document, le procès-verbal de la séance du 8.11.2022 est approuvé par **9 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 abstention (10)**.

(N.B. Art. 13 du règlement du Conseil municipal : « Le président ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix. Toutefois, il participe aux élections et aux votes des délibérations qui requièrent la majorité qualifiée, ainsi qu'aux votes sur les naturalisations. »)

> Arrivée de **Mme CERUTTI** à 18 h 38.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Aucune communication particulière.



3. Communications de l'Exécutif

3.1 Sablère du Cannelet SA

M. JEMMELY rapporte que tous les actes utiles ont été déposés par l'avocat auprès des différentes instances et offices ; la commune est désormais dans l'attente d'un retour de leur part, tandis que des négociations semblent être en cours entre le GESDEC et la FTI, pour une relocalisation des activités de la partie adverse.

3.2 Comptes communaux

M. JEMMELY avertit que deux lignes budgétaires présentent un léger dépassement, soit la rubrique « sécurité et secours », en raison de travaux complémentaires effectués pour la mise en place de poteaux incendies, ainsi que la rubrique « loisirs », pour le remplacement de la locomotive vétuste, située à l'école.

3.3 Actions sociales

M. GOY annonce que trois nouvelles actions sociales seront mises en place en 2023. D'une part, l'HOSPICE GÉNÉRAL proposera des permanences délocalisées en Champagne, dont une à Sézegin, le 12 mai 2023 dans l'après-midi, pour la facilité de déplacement des personnes souhaitant bénéficier de l'aide sociale.

D'autre part, la plateforme CAP EMPLOI étendra ses prestations aux communes de la Champagne, pour la réinsertion au travail.

Enfin, dans le cadre de la nouvelle loi en faveur des personnes âgées, une convention a été signée avec PRO SENECTUTE, tandis que leur permanence mobile sera renouvelée à Avusy, le 23 mars 2023.

3.4 Réfugiés ukrainiens

M. GOY indique que le nombre de réfugiés ukrainiens sur la commune est actuellement 17 personnes (dont 10 jeunes en dessous de 19 ans), réparties chez différents hébergeurs privés.

3.5 Actes de l'Office des poursuites

M. GARDI rapporte que, dans le cadre de la procédure de notification des actes de poursuites, après plusieurs tentatives infructueuses du postier ou de l'Office, les communes prendront le relais, pour tenter de notifier les actes auprès de leurs administrés, préalablement à la parution officielle dans la FAO. Des essais de mise en œuvre sont prévus dès le premier semestre 2023, tandis que chaque acte notifié avec succès serait rémunéré à hauteur de CHF 50.-.



3.6 OCPAM

M. GARDI informe qu'au-delà du plan ORCA en vigueur dans le canton, des PRU (points de rencontre d'urgence) seront créés. Il s'agit pour chaque commune de trouver un emplacement où les administrés se réuniraient pour prendre des renseignements en cas de catastrophes majeures ou pannes électriques généralisées. Des précisions et le détail des modalités ont été demandés, de sorte qu'il en sera débattu plus en avant.

4. Propositions de l'Exécutif

4.1 D 08-2022 P : budget de fonctionnement annuel, taux des centimes additionnels et autorisation d'emprunter pour l'exercice 2023

➤ Rapport de la commission des finances du 21 novembre 2022 :

M. BUBLOZ évoque les divers éléments discutés en commission et commente le rapport, tout en détaillant les points importants. En substance, le budget 2023 est en baisse par rapport au précédent, totalisant CHF 5'068'053.- pour les revenus et de CHF 5'166'571.- pour les charges, soit finalement un excédent de charges de CHF 98'518.-.

En complément à la note explicative que toutes et tous ont reçu, il indique que cette situation déficitaire est due à l'impact financier des emprunts corrélatifs au projet d'immeuble sur les terrains Portier. Des déficits seront à prévoir jusqu'en 2025, tandis qu'un excédent de revenus ne sera pas possible avant la facturation des loyers.

En conclusion, il rapporte que la Commission a approuvé l'ensemble des postes au budget 2023, ainsi que le maintien du centime additionnel à 50.

M. JEMMELY précise qu'il s'agit en effet du premier budget déficitaire de la commune, tandis que l'Autorité de surveillance des communes en a vérifié la viabilité. Cependant, un renforcement de la péréquation financière, attendu l'an prochain, pourrait profiter aux petites communes.

Après que l'Exécutif a eu apporté explications et précisions aux diverses demandes des élus, après que l'entrée en matière de la délibération a eu été acceptée à **l'unanimité des personnes présentes (11)**,

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 13 décembre 2023,

À L'UNANIMITÉ (11),



DÉCIDE

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2023 pour un montant de CHF 5'166'571.- aux charges et de CHF 5'068'053.- aux revenus, l'excédent de charges total présumé s'élevant à CHF 98'518.-.

Cet excédent de charges total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de moins CHF 98'518.- et résultat extraordinaire de CHF 0.-.

2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2023 à 50 centimes.
3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2022 à 0 centime.
4. D'autoriser le Maire à renouveler en 2023 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

4.2 D 09-2022 P : proposition du Maire relative aux indemnités allouées en 2023 aux conseillers municipaux

La présidente du Conseil donne lecture du dispositif de la délibération, dont **l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité (11).**

Aucune question ni remarque particulière n'étant soulevée,

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 13 décembre 2023,

À L'UNANIMITÉ (11),

DÉCIDE

1. De fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal à CHF 19'500.-, pour les séances des commissions à CHF 7'500.-, soit CHF 27'000.- au total.
2. De porter cette somme sur la rubrique budgétaire 2023 suivante : 011.300 Indemnités au Conseil municipal.

4.3 D 10-2022 P : proposition du Maire relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2023

La présidente du Conseil donne lecture du dispositif de la délibération, dont **l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité (11).**

Aucune question ni remarque particulière n'étant soulevée,



Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 13 décembre 2022,

À L'UNANIMITÉ (11),

DÉCIDE

1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2023 à Fr. 30.-.
- 4.4 D 11-2022 P : crédit d'engagement de Fr. 58'500.- destiné au versement de la contribution annuelle 2023 au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)**

La présidente du Conseil donne lecture du dispositif de la délibération, dont **l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité (11).**

M. JEMMELY indique que le FIDU entrera en matière pour le projet des terrains Portier, à hauteur d'environ CHF 200'000.—, ce qui équivaut à environ 4 ans de contributions.

Aucune question ni remarque particulière n'étant soulevée,

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 13 décembre 2022,

À L'UNANIMITÉ (11),

DÉCIDE

1. D'ouvrir au Maire un crédit de 58'500 francs pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 « subventions d'investissement versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun »).
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2024.
4. D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.



4.5 D 12-2022 P : demande de naturalisation n° 2022.215

La présidente du Conseil donne lecture du dispositif de la délibération, dont **l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité (11)**.

La délibération et les débats qu'elle comporte se tiennent à huis clos.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 13 décembre 2022,

À L'UNANIMITÉ (11),

DÉCIDE

1. De préavis favorablement la demande de naturalisation n° 2022.215

5. Décision des communes genevoises sujette à opposition :

Attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention complémentaire de 5,36 millions de francs à la Ville de Genève pour financer son dispositif d'hébergement d'urgence en 2022

La présidente du Conseil donne lecture du contexte et de la décision prise par l'Assemblée générale des communes genevoises, dont **l'entrée en matière est acceptée par 9 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 abstention (11)**.

M. JEMMELY résume l'historique et précise le contexte social pour lequel la décision a été prise. Il s'agit de permettre aux sans-abris du Canton, en continue hausse, de continuer à bénéficier du soutien déployé par les centres d'accueil situés sur le territoire de la ville de Genève. Il s'agit donc d'une participation financière des communes aux efforts déployés par la Ville de Genève.

M. FISCHLER rappelle les mesures peu délicates et la procédure inadéquate par laquelle la demande a été introduite (*Ndr : voir PV du 9.05.22, point 5*). Il évoque le refus de principe du Conseil et de l'Exécutif qui s'en est suivi, puis invite dès lors ses collègues à voter contre cette décision.

Aucune autre question ni remarque n'étant soulevée,

Sur proposition de la présidente du Conseil, le Conseil municipal réuni en séance ordinaire le 13 décembre 2022,



Par 3 voix POUR, 5 voix CONTRE et 3 abstentions (11),

REFUSE

1. La décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention complémentaire de 5,36 millions de francs à la Ville de Genève pour financer son dispositif d'hébergement d'urgence en 2022.

6. Proposition de motions et de résolutions

Néant.

7. Fixation des dates des prochaines séances du Conseil municipal pour le 1^{er} semestre 2023

Les dates telles que proposées : 7 février ; 21 mars ; 11 mai (jeudi) et 20 juin 2023 sont **approuvées à l'unanimité (11)**.

8. Communications des commissions

8.1 Commission sociale

Mme CERUTTI rappelle que l'événement « Fenêtre de l'avent » aura lieu ce jeudi 15 décembre ; si l'aide à l'installation est suffisante, elle compte sur les élus pour s'attarder quelque peu pour aider au rangement.

9. Communication des dates des prochaines commissions

- | | | |
|--|--------------------|-------|
| ▪ Commission aménagements et travaux : | 16 janvier 2023 à | 18h30 |
| ▪ Commission sociale : | 16 janvier 2023 à | 20h00 |
| ▪ Commission environnement : | 9 janvier 2023 à | 20h00 |
| ▪ Commission finances : | à fixer | |
| ▪ Commission économie et agriculture: | à fixer | |
| ▪ Commission ad hoc terrains Portier: | à fixer | |
| ▪ Commission ad hoc plan directeur | 19 décembre 2022 à | 18h30 |
| ▪ Commission sablière du Cannelet SA : | en suspens | |



10. Questions et divers

- 10.1** M. FISCHLER remarque que seule une augmentation de 20% est prévue au budget 2023 pour pallier la hausse prévue des coûts de l'énergie ; **M. GANGLOFF** lui indique que les SIG ont confirmé une hausse au niveau cantonal qui ne devrait pas dépasser ce pourcentage.

Sans transition, il demande des précisions relatives aux échos entendus, concernant les changements prévus à la tête de la Compagnie des pompiers; **M. JEMMELY** lui confirme que le nouveau lieutenant qui doit prendre la relève au 1^{er} janvier 2023 a souhaité reporter la passation de responsabilités, tandis que la transition serait assurée par le commandant des pompiers de Chancy.

- 10.2** M. HUTIN annonce que la réfection des terrains synthétiques de Laconnex est achevée, les infrastructures étant désormais opérationnelles.

- 10.3** Mme MERMOUD se demande qui est responsable de la prise en charge des arbres ou branches tombés sur les routes ; **M. JEMMELY** lui indique que dans l'urgence, c'est le SIS qui intervient sur appel, sinon, c'est l'employé communal qui s'en charge.

- 10.4** Mme DÖRFLIGER constate que la hauteur de la fontaine « Caroline » semble avoir changé ; **M. JEMMELY** lui confirme que c'est effectivement le cas, la structure ayant été surélevée pour pallier d'éventuelles remontées d'eau.

- 10.5** M. GANGLOFF rappelle la réponse qui doit être donnée aux autorités fédérales, concernant l'éventualité de rachat du bâtiment de l'ancienne douane de Sézegnin ; il invite dès lors les élus à se prononcer à ce sujet.

Après en avoir brièvement débattu, vu les prévisions budgétaires déficitaires prévues pour les quatre prochaines années, **le Conseil décide à l'unanimité (11)** de ne pas concourir au rachat de ce bâtiment.

Par ailleurs, il rappelle que le « Noël des Aînés » aura lieu ce 20 décembre, tout en sollicitant les élus à venir aider avant et après le repas.

Enfin, il invite les présidents de commission à vérifier et mettre à jour leurs listes de présences, qu'il convient de lui adresser début janvier 2023, cela dans le but de calculer les jetons de présence.



- 10.6** **M. GOY** informe que le carrousel situé à Athenaz, à proximité des bassins, sera prochainement démantelé, en raison des travaux de constructions d'immeubles à venir. Si l'objet (qui n'est plus aux normes) ne devait pas retenir l'intérêt d'un autre élu, il serait disposé à le récupérer pour son compte et à ses frais.
- 10.7** **M. GARDI** indique, en compléments à l'information ci-dessus évoquée par **M. HUTIN**, que la commune de Laconnex organisera en juin 2023 une inauguration officielle des terrains de foot, parallèlement au 75^e anniversaire du club, tandis que la commune d'Avusy ne manquera pas d'y être conviée, à l'instar des autres communes voisines ayant participé au financement de la réfection.

L'ordre du jour étant épuisé et nul autre demandant la parole,

Le président du Conseil clôt la séance à 20 h 13.

Un conseiller

Le secrétaire

La présidente du Conseil